# Procédure pour consulter un dossier déposé avant 2023

Pour commencer, voici les abréviations nécessaires à connaitre le type de dossier :

- PC : permis de construire,
- PD : permis de démolir,
- DP : déclaration préalable (anciennement déclaration de travaux),
- PA : permis d'aménager,
- CU : certificat d'urbanisme,
- AT : autorisation de travaux (pour les établissements recevant du public, ces dossiers permettent d'autoriser les aménagements intérieurs concernant l'accessibilité, de la sécurité…)

Ensuite, pour savoir l'année de dépôt du dossier à consulter, le numéro se présente comme tel :

PC (ou DP, CU, AT…) n° 033 550 **23** Z XXXX.
PC (ou DP, CU, AT…) n° Département / code commune / année / Z / n° de dossier dans l'année Z

Le nombre en en rouge indique l'année de dépôt. Un permis de construire numéroté PC 033 550 **19** Z XXXX est déposé en **2019**. Si le dossier que vous souhaitez consulter est déposé avant 2023 :

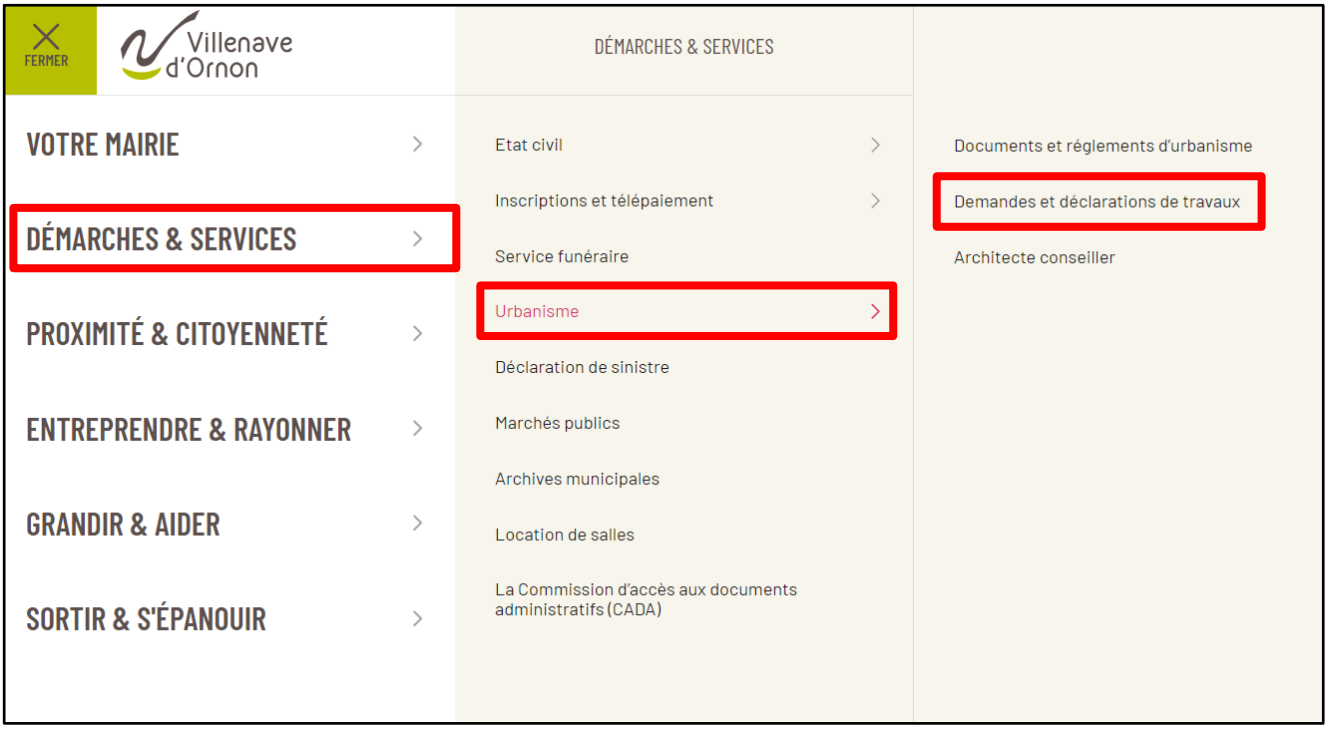
**1 – Demandez nous une copie par mail :** Nous pouvons vous envoyer un scan des pièces, adressez-nous une demande de consultation par mail à l'adresse : service.urbanisme@mairie-villenavedornon.fr

**2 - Venez consulter le dossier sur rendez-vous au service urbanisme :** Pensez à donner le numéro de dossier lors de la prise de rendez-vous (par internet ou par téléphone) pour qu'on puisse aller le chercher aux archives si nécessaire.

- Pour prendre rendez-vous par téléphone : appelez le 05.56.76.69.63.
- Pour prendre rendez-vous par internet, rendez-vous sur le site de la mairie puis dans menu en haut à gauche :




- Sélectionnez « Démarches et services » puis « Urbanisme » et enfin « Demandes et déclarations de travaux »




- Dans cette page, vous aurez la phrase suivante avec un lien cliquable : Le service urbanisme reçoit sur rendez-vous uniquement.
- Vous choisirez la prestation « *Urbanisme – Questions diverses* »,
- Puis « *Toute personne disponible* » et le créneau / jour qui vous convient pour venir consulter le dossier.